



A R R Ê T É

N°2022/T193

Objet :
ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de VIF,
Guy GENET

Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire n°2021/R252 en date du 23 novembre 2021, portant délégation de fonction et de signature au profit de Monsieur Jean-Marc GRAND ;
Vu la demande en date du 21 octobre 2022 par laquelle l'entreprise CONVERSO – 13 avenue Général de Gaulle – 38 450 VIF, sollicite l'autorisation de procéder aux travaux de création d'un réseau d'adduction AEP et renouvellement du réseau de distribution et création d'un réseau EU, pour le compte de la Régie Eau/Assainissement de Grenoble Alpes Métropole;
Vu l'arrêté n°22-PV00772 délivré en date du 22 août 2022 par les Services de Grenoble Alpes Métropole au profit de la Régie Eau Assainissement;
Vu l'arrêté de police de circulation n°2022T163 en date du 03 novembre 2022 délivré à l'entreprise CONVERSO TP ;
Considérant que les dates initialement prévues ne peuvent être respectées concernant les travaux de la rue des Pierres;
Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers des voies, il y a lieu de régler la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

Article 1 : Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2022T163 sont prorogées jusqu'au 30 septembre 2023 également pour la rue des Pierres.

Article 2: Exécution

Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services de la commune et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIF. Il sera également notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de son affichage.

Vif, le 27 DEC 2022

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux, risques naturels et technologiques,
sécurité des ERP, espaces verts et accessibilité,
Jean-Marc GRAND

